

# **Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la Télédistribution**

## **Condensé du compte rendu du Comité Syndical du 1<sup>er</sup> juillet 2020**

- Le Comité a élu parmi ses membres son Président : Monsieur Benoît VANDEWALLE et son 1<sup>er</sup> Vice-président : Monsieur Julien GOKEL en attendant la désignation des délégués des communes associées de Fort-Mardyck et de Saint-Pol-sur-Mer par le conseil municipal de Dunkerque en septembre 2020.
- Le règlement intérieur, les délégations du Président, la délégation de signature furent adoptés à l'unanimité du Comité.
- Le Président et les Vice-présidents bénéficieront des indemnités de fonction. Avis favorable à l'unanimité du Comité.
- Une décision d'une aide comptable de la mairie de Saint Pol sur Mer fut prise lorsque l'agent comptable du SIVU a démissionné de la Fonction Publique Territoriale au 31 janvier 2020. Cette aide sera effective jusqu'au 31 décembre 2020. Avis favorable à l'unanimité du Comité.
- Présentation du Rapport de préparation du Débat d'Orientation Budgétaire ainsi que le Débat d'Orientation Budgétaire qui ont fait ressortir l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses pour la tenue du réseau fibre.
- Le Compte Administratif 2019 : le résultat cumulé est toujours conforme à nos prévisions budgétaires. La baisse du coût à la prise à 95 € a permis de stabiliser l'équilibre de la section de fonctionnement en tenant compte de la baisse des dépenses de notre délégataire DGL Networks pour la maintenance du réseau (670 000 € à 150 000 € par an). L'excédent cumulé de la section de fonctionnement s'élève donc pour 2019 à 1 391 407.29 €. Quant à la section d'investissement, l'abandon du projet de réalisation des travaux sur la commune d'Armbouts-Cappel permet la réalisation d'un nouvel excédent de 2 362 147.38 €. Cet excédent servira à financer intégralement les projets des années à venir sans avoir recours à l'emprunt. Avis très favorable du Comité.
- Le Compte de Gestion 2019 (document justifiant l'ensemble des opérations financières effectuées par la Trésorerie principale) laisse apparaître des résultats identiques au Compte Administratif 2019. De ce fait, le Compte de Gestion du Receveur a été voté à l'unanimité du Comité.
- Le Budget Primitif 2020 : du fait de la baisse du coût à la prise de 147 € à 95 € par foyer, les recettes de fonctionnement sont de l'ordre de 2.3 millions €. Le résultat reporté à hauteur de 1.4 millions € et la baisse de la quote-part de DGL Networks permettent de prévoir toutes les dépenses liées au fonctionnement du SIVU (charges courantes, contrats des chaînes, entretien du réseau, masse salariale, remboursement des intérêts d'emprunts et l'amortissement du réseau) et ainsi d'équilibrer le Budget Primitif à hauteur de 3.7 millions €.

Concernant la section d'investissement, le résultat cumulé à hauteur de 2.3 millions € et l'amortissement du réseau à hauteur de 1 millions € permettent de financer les travaux d'investissement (des boîtiers nouvelles générations ; des nouveaux matériels pour les têtes de réseaux, la géolocalisation du réseau, l'entretien du réseau, ...) sans avoir recours à l'emprunt. Le budget d'investissement est équilibré à 4.5 millions €.

- Les agents administratifs ont pu poursuivre la continuité des services publics durant l'épidémie de Covid-19. C'est pourquoi, une prime exceptionnelle leur sera versée. Avis favorable à l'unanimité du Comité.
- Une subvention à l'Association du Personnel Territorial de Saint Pol sur Mer a été renouvelée pour le rattachement du personnel du SIVU pour l'année 2020. Avis favorable à l'unanimité du Comité.
- Un poste en contractuel de catégorie C va être créé en vue d'un recrutement d'un agent afin de faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à temps non complet de 17h30 hebdomadaire et ce à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 pour une durée de 4 mois. Avis favorable à l'unanimité du Comité.
- Un nouveau contrat a été établi avec le Groupe Up pour les chèques déjeuner des agents du SIVU. La valeur faciale est de 5.50 €/ticket et une prise en charge de 60 % par le SIVU et 40 % par l'agent pour 19 tickets/mois pendant 11 mois. Avis favorable à l'unanimité du Comité.
- Pour accéder à la commercialisation du Réseau d'Initiative Publique, les opérateurs de service concluent un accord avec le délégataire du réseau : Covage, qui définit leurs modalités d'intervention technique et financière. Jusqu'à présent, les opérateurs ont fait le choix d'un abonnement mensuel à la prise commercialisée. De son côté, l'opérateur FREE sollicite les collectivités et leurs délégataires pour intervenir sous forme de co-investissement. C'est-à-dire qu'il s'engage à verser une somme forfaitaire par prise dès la souscription pour une longue durée, avec participation financière également pour les actions de maintenance qui auront lieu ensuite sur les infrastructures correspondantes. Avis favorable à l'unanimité du Comité.
- Lancement prochain d'un marché pour l'achat de boîtiers (nouvelle génération) du SIVU et équipements pour les têtes de réseau (acquisition et installation) ainsi qu'un marché de géo-référencement sur la totalité de notre réseau fibre.
- Une évolution des conventions tripartites entre la CUD, DGLN et le SIVU sera effectuée pour que la CUD reverse les dividendes reçus de DGL au SIVU (avec effet rétroactif).